

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Au 10 février 2021

Les honoraires s'entendent toutes taxes comprises - TVA en vigueur 20 %

(charge acquéreur ou vendeur suivant convention stipulée au mandat)

VENTE d'immeuble à usage d'habitation ou professionnel	
Jusqu'à 100.000 euros	9 %
De 100.001 à 125.000 euros	8 %
De 125.001 à 150.000 euros	7 %
De 150.001 à 250.000 euros	6 %
De 250.001 à 350.000 euros	5 %
Au-delà de 350.001 euros	4 %

Minimum de perception 6.000 € TTC

LOCATION à usage d'habitation	
À la charge du bailleur	8€ 10€ 12 € / m2 en fonction de la zone (tendue/non tendue) Pour la visite, constitution dossier, rédaction du bail +3€ / m2 pour l'état des lieux d'entrée - entremise offerte.
À la charge du locataire	8€ 10€ 12 € / m2 en fonction de la zone (tendue / non tendue) Pour la visite, constitution dossier, rédaction du bail +3€ / m2 pour l'état des lieux d'entrée

Ces honoraires ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le Décret 2014-890 du 1^{er} août 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.

Avis de valeur	
(la société Vilaé Immobilier en sa qualité d'intermédiaire n'a pas vocation à titre principal d'effectuer des avis de valeur. Cependant pour le cas où elle serait requise, le tarif s'établit comme suit :)	
Maison individuelle ou appartement	180 euros TTC
Autres biens	Sur devis

Nonobstant le tarif ci-dessus, le MINIMUM DE REMUNERATION est de 6.000€ TTC

Autres tarifs	
PARKING GARAGE ou parking sous-sol	Forfait 2000 euros
Terres	18 %

Estimation immobilière : 180€ TTC (offerte dans le cadre d'un projet de vente).

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat